



Global Protection Cluster

UN ACCÈS  
QUI PROTÈGE :  
UN PROGRAMME  
POUR LE  
CHANGEMENT  
2022



# Note d'ouverture : accès à l'aide humanitaire



Faciliter et coordonner les efforts pour établir et maintenir l'accès est au cœur des mandats du Coordonnateur des secours d'urgence (ERC) et du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Comme le souligne la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, l'ERC doit « *faciliter activement, y compris par la négociation si nécessaire, l'accès des organisations opérationnelles aux zones sinistrées, pour permettre la fourniture rapide d'une aide d'urgence, en obtenant le consentement de toutes les parties concernées, au moyen de modalités telles que la mise en place, si nécessaire, de couloirs temporaires pour l'acheminement des secours, la désignation de zones et de journées de tranquillité et d'autres mesures analogues* ».

Ce mandat se traduit par les priorités suivantes pour OCHA :

- renforcer le cadre normatif mondial ;
- favoriser la collaboration entre les acteurs humanitaires afin de promouvoir une approche cohérente et coordonnée ;
- soutenir les activités de plaidoyer et les négociations humanitaires, et promouvoir la conformité et le respect des principes humanitaires et du droit international humanitaire ;
- faciliter les efforts pour suivre les tendances et les évolutions en matière d'accès afin d'identifier les contraintes et leurs implications pour les personnes dans le besoin ;
- renforcer les capacités des partenaires humanitaires et des parties prenantes concernées en matière d'accès et de négociations humanitaires.

Au **niveau mondial**, OCHA plaide en faveur d'un accès sûr, rapide et sans entrave aux personnes dans le besoin. En 2007<sup>1</sup>, l'ERC s'est engagé à mettre en place un suivi et des rapports plus systématiques sur l'accès, à signaler les cas suscitant de vives préoccupations au Conseil de sécurité et à soutenir les efforts visant à améliorer l'accès sur le terrain. Depuis lors, l'ERC a souligné à plusieurs reprises l'importance cruciale d'améliorer l'accès au Conseil de sécurité et à d'autres instances.

Au **niveau national**, OCHA joue un rôle essentiel en facilitant et en coordonnant les efforts visant à établir et à maintenir un accès humanitaire de principe aux personnes dans le besoin et pour ces personnes et à surmonter les facteurs qui entravent cet accès. OCHA élabore des outils et fournit des orientations et un soutien au Coordonnateur Humanitaire et à l'Équipe Humanitaire Pays (EHP) pour traiter les questions liées à l'accès, y compris l'engagement humanitaire auprès des groupes armés non étatiques et le respect des principes humanitaires par les parties belligérantes et la communauté humanitaire. OCHA facilite également les efforts de suivi de l'accès afin d'identifier les contraintes et leurs implications pour les populations touchées. Ces données peuvent ensuite être utilisées pour élaborer des approches communes afin de résoudre les problèmes et d'éclairer les solutions de plaidoyer et de négociation.

En tant que membre du Global Protection Cluster et conformément à son propre mandat, OCHA soutient le Programme pour le changement et codirigera l'initiative.

\* Crédit photo couverture avant et arrière : © UNHCR/Hélène Caux

<sup>1</sup> Les entraves à l'accès humanitaire étaient l'une des questions prioritaires soulignées dans le sixième rapport du Secrétaire général sur la protection des civils dans les conflits armés et examinées par le Conseil de sécurité en novembre 2007.

# RÉSUMÉ



## Pourquoi un accès qui protège ?

Si les difficultés d'accès continuent d'entraver l'acheminement de l'aide humanitaire dans son ensemble, les acteurs et les services de protection sont souvent touchés de manière disproportionnée. Les communautés ou groupes confrontés à des risques graves en matière de protection sont souvent ceux qui ont le moins accès à une aide vitale et qui sont parmi les plus difficiles à atteindre. Dans certains contextes, il s'agit d'une volonté délibérée, les restrictions d'accès faisant partie des stratégies utilisées par les parties à un conflit pour infliger des dommages aux civils. Les actions de protection peuvent également être perçues comme particulièrement sensibles ou menaçantes par les autorités compétentes ou les parties au conflit, ce qui entraîne parfois une autocensure de la part des acteurs humanitaires. Les activités liées à la protection nécessitent un accès sûr, rapide et durable pour permettre des services de proximité, une confiance permanente, l'engagement et la fourniture de services spécialisés. Il s'agit d'une lutte constante pour garantir que la protection indispensable soit fournie et accessible dans des contextes où souvent la protection elle-même n'est pas autorisée ou n'est pas réalisable.

La campagne du Global Protection Cluster (GPC) sur l'accès qui protège vise à renforcer la complémentarité et l'impact des efforts visant à améliorer l'accès humanitaire et ceux visant à renforcer la protection des personnes touchées par les crises et des personnes qui les accompagnent.

### Priorité 1 : la protection en tant qu'objectif collectif et réalisation des efforts d'accès

- Négocier avec les porteurs de devoirs
- La protection au cœur des mécanismes d'accès

En fin de compte, l'accès humanitaire constitue la base de l'action humanitaire et de la protection qui permettent de sauver des vies. La privation, le refus ou l'entrave de l'accès aux services et à l'assistance de base, essentiels à la survie, constituent un risque grave en matière de protection, qui menace la sécurité, les droits et le bien-être des personnes et qui doit être traité collectivement et faire partie intégrante des efforts de prise en charge.

En 2022, le GPC a entrepris un effort ciblé pour mieux comprendre comment les contraintes d'accès au niveau mondial ont un impact sur l'action de protection en particulier et ce qui peut être fait pour relever ces défis. Sur la base d'une série de consultations, d'événements et de réflexions tout au long de l'année, le GPC a défini deux domaines prioritaires de changement, reflétant la possibilité de mieux garantir que l'accès humanitaire soit axé sur des objectifs de protection.

Chacune de ces deux priorités représente un aspect à travers lequel le GPC, en collaboration avec les Clusters Protection et d'autres parties prenantes – y compris les Équipes Humanitaires Pays et les groupes de travail sur l'accès –, peut aider à « faire avancer les choses » en ce qui concerne le type d'accès durable et de qualité qui est essentiel pour la protection. Elles complètent et s'alignent sur les initiatives existantes, en faisant progresser l'objectif primordial de protection que partagent tous les acteurs humanitaires. Le GPC s'engage à travailler en étroite collaboration avec tout un éventail de membres, de partenaires et d'alliés pour faire avancer ces priorités.

### Priorité 2 : Un accès durable et de qualité à la protection

- Capacités des communautés bénéficiant d'un soutien solide
- Plaidoyer solide et fondé sur des données probantes

\* Les citations figurant dans le rapport ont été partagées par les partenaires et alliés de la protection au cours du processus de consultation et de réflexion mené en 2022, notamment lors de tables rondes et dans le cadre du Forum mondial sur la protection.

# INTRODUCTION



Nous sommes, collectivement, confrontés à une crise stupéfiante de la protection partout dans le monde. À la fin de l'année 2022, le nombre de conflits armés actifs n'avait jamais été aussi élevé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale<sup>2</sup>. Les déplacements internes provoqués par les conflits sont à leur plus haut niveau depuis dix ans<sup>3</sup>. On estime que 150 millions de personnes dans le monde ont eu besoin d'une protection en 2022<sup>4</sup>. La crise climatique aggrave encore bon nombre des risques encourus par les personnes touchées par les conflits, tandis que les chocs économiques et les effets durables de la pandémie de COVID-19 réduisent également les capacités de gestion des populations dans des circonstances déjà désespérées.

Dans ce contexte sombre, les acteurs de la protection effectuent un travail efficace qui sauve des vies et renforce les droits, qu'il s'agisse de groupes locaux de femmes qui organisent des services de conseil et de soutien par les pairs pour les survivant(e)s de la violence basée sur le genre (VBG) ou d'acteurs de la protection qui négocient l'accès quotidien aux écoles pour les enfants vivant dans des zones marquées par des hostilités actives. Cependant, il est également clair qu'en tant que communauté de la protection, nous ne parvenons tout simplement pas à suivre le rythme de l'ampleur croissante et de la nature complexe des risques de protection et des besoins qui en découlent – et ce n'est pas seulement à cause d'un financement limité. L'accès humanitaire – qu'il s'agisse de l'accès des communautés touchées à l'aide humanitaire et à la protection ou de la capacité des acteurs de la protection à atteindre une communauté – est de plus en plus limité.

En tant que GPC, nous constatons les profondes répercussions de ces contraintes sur les acteurs

de la protection et les communautés touchées dans les 32 opérations des Clusters Protection actuellement en cours dans le monde<sup>5</sup>. Les Clusters Protection, dont les membres sont des acteurs locaux, nationaux et internationaux de la protection, constatent un nombre croissant de contraintes d'accès qui limitent directement la capacité des personnes les plus touchées par les crises à accéder à l'assistance et à la protection dont elles ont un besoin urgent. Malgré les efforts considérables déployés par la communauté humanitaire pour renforcer l'accès à l'aide humanitaire, il reste indispensable de mieux comprendre comment les contraintes d'accès affectent spécifiquement l'accès des personnes à la protection et d'étudier comment les stratégies d'accès peuvent contribuer davantage aux objectifs et aux réalisations en matière de protection.

Dans cette optique, le GPC a mené tout au long de l'année une série de conversations, de consultations et de dialogues sur les liens entre l'accès et la protection, en explorant les moyens de renforcer la complémentarité entre les deux domaines d'action et, en fin de compte, de l'exploiter pour faire avancer les réalisations en matière de protection pour les communautés touchées.

Ces consultations ont inclus une série de trois tables rondes, l'une avec des experts techniques au niveau mondial accueillis par l'Overseas Development Institute (ODI), une deuxième avec des praticiens de première ligne accueillis par le Centre de compétence en matière de négociation humanitaire (CCHN) et une troisième avec des représentants des États membres accueillis par le Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) du Royaume-Uni. Le GPC a également organisé son [Forum mondial sur la protection](#),

2 Nations Unies, Rapport sur les objectifs de développement durable : 2022. Disponible [ici](#)

3 ALNAP, SOHS 2022. Disponible [ici](#)

4 GPC, Where Do We Stand Mid-Year 2022? A Spotlight on Operational Access for Protection, juin 2022. Disponible [ici](#)

5 Le Global Protection Cluster est un réseau d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organisations internationales et d'institutions des Nations Unies, engagées dans un travail de protection dans les crises humanitaires, y compris les conflits armés, les catastrophes naturelles et celles liées aux changements climatiques. Le GPC est mandaté par le Comité permanent interorganisations (CPI), dirigé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), régi par un groupe consultatif stratégique et assisté par une cellule opérationnelle composée de plusieurs partenaires. De plus amples informations sur le GPC et les opérations de nos 32 Clusters Protection sont disponibles sur notre site web : <https://www.globalprotectioncluster.org/>

qui s'est tenu en octobre, sur le thème de « l'accès qui protège », avec 12 sessions organisées par une série de partenaires de la protection explorant différents aspects de la façon dont l'accès et la protection peuvent être renforcés de manière à se soutenir mutuellement.

D'autres espaces de dialogue et de réflexion ont également été mis en place, notamment un échange entre pairs sur le plaidoyer dans les crises prolongées pour les communautés vivant sous le contrôle de groupes armés non étatiques<sup>6</sup>, un événement public avec une table ronde explorant les différentes tensions et opportunités liées à l'accès et au plaidoyer<sup>7</sup> et une publication avec un accent thématique sur l'accès et la protection ([Beyond Trucks, Access That Protects](#)). Sont également essentiels les travaux fondamentaux réalisés en 2020 par le GPC,

le Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) et l'Association internationale des professionnels de l'assistance humanitaire et de la protection (PHAP) dans le cadre de la série de webinaires sur l'accès et la protection.

Soutenir et faciliter l'accès humanitaire est un élément essentiel du mandat du Coordonnateur des secours d'urgence, des Coordonnateurs Humanitaires et de OCHA en appui aux partenaires humanitaires. Nous espérons, en présentant ce Programme pour le changement, galvaniser nos propres efforts en tant que réseau GPC élargi et stimuler l'action collective au sein de la communauté humanitaire tout au long de l'année 2023, en complétant les efforts d'accès et de négociation en cours dans le domaine humanitaire et en intégrant la protection en tant qu'objectif et réalisation collectifs.



6 GPC, Peer Exchange on Advocacy in Protracted Crises for Communities Living under NSAGs' Control, mai 2022. Disponible [ici](#)

7 Semaine des réseaux et partenariats humanitaires, webinaire sur le plaidoyer collaboratif par les acteurs de l'action humanitaire et des droits de l'homme liés à l'accès et au plaidoyer, mai 2022. Disponible [ici](#)

# ACCÈS ET PROTECTION



Bien qu'il soit difficile de déterminer l'ampleur et l'impact exacts des contraintes d'accès humanitaire, il est clair, d'après les multiples parties prenantes et méthodologies, que, face à la montée en flèche des besoins humanitaires, l'accès humanitaire est soumis à une pression intense dans les contextes de crise à travers le monde<sup>8</sup>. Comme le décrit le rapport sur l'état du système humanitaire (SOHS) 2022, plus de la moitié des personnes dont on estime qu'elles ont besoin d'une aide humanitaire ne la reçoivent pas, tandis que selon l'Aperçu humanitaire mondial 2022, 26 des 34 pays ayant mis en place un plan de réponse humanitaire sont confrontés à des contraintes d'accès élevées, voire extrêmes.

Cette situation reflète les multiples dynamiques qui ébranlent les fondements du système humanitaire. L'intensité des hostilités et le nombre croissant d'attaques contre le personnel humanitaire reflètent l'un des facteurs de cette diminution de l'accès, les attaques contre les travailleurs humanitaires ayant augmenté de 54 % entre 2017 et 2020. En 2020, le personnel national représentait 95 % des victimes de ces attaques.<sup>9</sup> Les obstacles bureaucratiques et administratifs imposés par les acteurs étatiques et non étatiques sont également reconnus comme limitant fortement l'accès dans de nombreux contextes de conflit, le Comité permanent interorganisations (CPI) les décrivant comme un « obstacle important et croissant aux opérations humanitaires »<sup>10</sup>.

Le nombre de groupes armés opérant dans le monde complique également l'accès à l'aide dans de nombreux contextes. On estime en effet que 60 à 80 millions de personnes vivent sous la gouvernance directe de ces groupes, qui s'apparente à celle d'un État, ce qui crée un contexte de plus en plus fragmenté pour l'engagement et les négociations.<sup>11</sup> Selon l'enquête du SOHS 2022, 36 % seulement des personnes touchées par une crise pensent que l'aide parvient aux personnes qui en ont le plus besoin, ce qui reflète une série de difficultés, notamment les interférences ou les pressions exercées par les autorités pour modifier ou contrôler les listes de distribution, par exemple.

Les obstacles critiques identifiés par les acteurs de la protection<sup>12</sup> en ce qui concerne leur capacité à **accéder aux populations touchées** comprennent (i) l'insécurité ou les hostilités en cours, (ii) les contraintes environnementales et logistiques, (iii) les contraintes bureaucratiques et administratives, (iv) les attaques directes ou les menaces contre les acteurs de la protection, (v) l'ingérence des autorités locales ou d'acteurs non étatiques dans la mise en œuvre des activités de protection.

Les obstacles critiques identifiés par les acteurs de la protection en ce qui concerne la capacité des **populations touchées à accéder aux services de protection** comprennent (i) l'indisponibilité des services de protection, (ii) l'insécurité et les hostilités en cours, (iii) les attaques directes ou les menaces contre les populations touchées, (iv) les contraintes environnementales et logistiques et (v) la restriction et l'obstruction de l'accès aux services de protection par les autorités locales ou des acteurs non étatiques.

8 ALNAP, State of Humanitarian System (SOHS) 2022 Report, disponible [ici](#) ; OCHA, Presence and Proximity, disponible [ici](#) ; CSIS, Overcoming Access Challenges, disponible [ici](#)

9 ALNAP, SOHS Report 2022. Disponible [ici](#)

10 CPI, Understanding and Addressing Bureaucratic and Administrative Impediments to Humanitarian action: Framework for a System-Wide Approach, 2022. Disponible [ici](#)

11 CICR, Engagement with Non-State Armed Groups. Disponible [ici](#)

12 Données collectées auprès des Clusters Protection sur une base trimestrielle en 2022 et disponibles via les mises à jour de la protection mondiale du GPC.

## La protection est souvent affectée de manière disproportionnée par les contraintes d'accès

Il est clair qu'au milieu des obstacles croissants à l'accès humanitaire qui affectent le système dans son ensemble, les acteurs de la protection sont souvent confrontés à des défis particuliers. Les Clusters Protection ont observé une détérioration de l'accès dans 30 % des contextes

au cours des trois derniers trimestres de 2022. De même, les Clusters Protection ont indiqué que l'accès des populations touchées aux services de protection s'est détérioré dans 25 % des contextes au cours des trois derniers trimestres de 2022. Dans plusieurs situations, comme en Éthiopie, au Soudan, au Mozambique, au Yémen ou en Somalie, on estime que moins d'un quart de la population touchée peut être atteint par les acteurs de la protection ou peut effectivement accéder à tout type de service de protection<sup>13</sup>.



### Étude de cas :

#### Éthiopie : une crise où l'accès est essentiel à la protection

Depuis le début de la guerre dans le nord de l'Éthiopie en 2020, l'accès humanitaire au Tigré a été fortement limité. Dans un contexte de disponibilité très limitée des services de base, des denrées alimentaires et du carburant, toutes les parties au conflit ont été accusées de restreindre l'accès humanitaire, en particulier l'aide alimentaire.<sup>14</sup> Tout au long du conflit, le Cluster Protection a constaté une forte augmentation des risques de protection découlant des violations des droits de l'homme, des déplacements et des stratégies d'adaptation négatives parmi les populations touchées.<sup>15</sup> Parmi ces stratégies d'adaptation négatives figuraient le travail des enfants et la violence entre partenaires intimes, les personnes touchées s'efforçant de survivre dans un contexte de manque criant d'accès aux besoins les plus élémentaires. Des décès liés à la famine et au manque d'accès aux soins de santé ont été signalés dans plusieurs régions. Les conséquences spécifiques des contraintes d'accès sur les acteurs de la protection dans le Tigré sont notamment l'impossibilité pour les partenaires d'accéder en toute sécurité à de nombreuses communautés touchées par le conflit afin de comprendre les menaces qui pèsent sur les civils et d'identifier ceux qui ont le plus besoin d'une assistance vitale, de graves limitations aux efforts de prise en charge de la VBG et d'importants problèmes de recherche des familles pour le grand nombre d'enfants séparés et non accompagnés. En 2022, la Commission internationale d'experts en droits de l'homme sur l'Éthiopie a estimé qu'il y avait des motifs raisonnables de croire que dans la région du Tigré, le gouvernement fédéral et ses alliés avaient refusé à quelque six millions de personnes l'accès aux services de base pendant plus d'un an et que le gouvernement fédéral utilisait la famine comme méthode de guerre.<sup>16</sup>

13 Données collectées auprès des Clusters Protection sur une base trimestrielle en 2022 et disponibles via les mises à jour de la protection mondiale du GPC.

14 Rapport de l'enquête conjointe de la Commission éthiopienne des droits de l'homme (EHRC) et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) sur les violations présumées du droit international relatif aux droits de l'homme, du droit humanitaire et du droit des réfugiés commises par toutes les parties au conflit dans la région du Tigré de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, 2021. Disponible [ici](#)

15 Northern Ethiopia Protection Cluster, Protection Analysis Update, mai 2022. Disponible [ici](#)

16 Rapport de la Commission internationale d'experts en droits de l'homme sur l'Éthiopie, septembre 2022. Disponible [ici](#)



### Étude de cas :

#### L'impact des contraintes d'accès sur la protection en Afghanistan

Le changement de pouvoir intervenu en août 2021 en Afghanistan a entraîné une amélioration de la situation générale en matière de sécurité et a permis aux organisations humanitaires d'accéder plus facilement à certaines zones reculées qui étaient auparavant inaccessibles. Toutefois, ces changements ne se sont pas traduits par une amélioration de la qualité ou du degré d'accès de manière plus générale. Les changements institutionnels et juridiques imposés par les autorités de facto, y compris, par exemple, la fermeture du Ministère des affaires féminines, ainsi que la crise économique, ont démantelé les services de base qui étaient auparavant accessibles à la population. Les services axés sur la protection ont été particulièrement touchés, notamment en ce qui concerne l'accès à la justice, la documentation civile et les services de lutte contre la violence basée sur le genre, qui ne sont plus disponibles dans les systèmes publics. L'imposition par les autorités de facto de restrictions à la participation et à la circulation du personnel féminin est un autre exemple de contraintes d'accès d'origine politique ayant un impact sur la capacité des acteurs de la protection à fournir des services sûrs et confidentiels, avec des conséquences particulières pour les femmes et les filles. Le manque de clarté sur la manière de s'engager auprès des autorités locales de facto est aggravé par la crainte du personnel des organisations de partager des informations avec les autorités de facto ou de leur expliquer ce qu'elles font et, en particulier, quels services de protection elles fournissent, ce qui rend très difficiles les efforts d'acceptation et de négociation en matière de protection.

En outre, les communautés ou les groupes exposés à de graves risques de protection, tels que les restrictions à la liberté de circulation, la discrimination ou les situations de siège, sont souvent ceux qui ont le moins accès à une aide vitale et qui sont parmi les plus difficiles à atteindre. Par exemple, les populations confrontées à de graves risques en matière de protection peuvent vivre dans des zones de conflit actif ou dans des endroits difficiles d'accès, où l'accès à la protection ou à d'autres formes d'assistance est très limité. Dans certains cas, les personnes confrontées à de graves risques de protection peuvent être victimes

de persécutions ou d'abus de la part de parties au conflit qui ne souhaitent guère leur permettre d'accéder à l'assistance et à la protection ou qui bloquent activement cet accès dans le cadre d'une stratégie visant à leur nuire. Cette dynamique, qui s'est manifestée à différents moments dans des endroits tels que le Tigré, le Myanmar, la Syrie et la Somalie, reflète une réalité où les restrictions d'accès peuvent faire partie des efforts déployés par les gouvernements hôtes et/ou les groupes armés non étatiques pour nuire à des groupes ethniques ou sociaux particuliers et à des civils.



## ACCÈS AUX SERVICES DE PROTECTION ET POUR LES SERVICES DE PROTECTION

### CAPACITÉ DES ACTEURS DE LA PROTECTION À ATTEINDRE LES PERSONNES TOUCHÉES

#### DÉTÉRIORATION DE L'ACCÈS DES ACTEURS DE LA PROTECTION À LA POPULATION

Les Clusters Protection ont enregistré une détérioration de l'accès à la population au cours des trois premiers trimestres de 2022 dans 30 % des opérations.

MOINS DE 50 % DE LA POPULATION TOUCHÉE PEUT ÊTRE ATTEINTE

Au cours du dernier trimestre 2022, 18 Clusters Protection ont constaté que les partenaires de protection pouvaient atteindre moins de 50 % de la population touchée.

#### OBSTACLES CRITIQUES À L'ACCÈS DES ACTEURS DE LA PROTECTION À LA POPULATION

1. Insécurité ou hostilités
2. Contraintes environnementales et logistiques
3. Contraintes bureaucratiques et administratives
4. Attaques directes ou menaces contre les acteurs de la protection
5. Ingérence des autorités locales ou des acteurs non étatiques.

### CAPACITÉ DES PERSONNES TOUCHÉES À ACCÉDER AUX SERVICES DE PROTECTION

#### DÉTÉRIORATION DE L'ACCÈS DE LA POPULATION AUX SERVICES DE PROTECTION

Les Clusters Protection ont enregistré une détérioration de l'accès de la population aux services de protection tout au long des trois premiers trimestres de 2022 dans 25 % des opérations.

MOINS DE 50 % DE LA POPULATION PEUT ACCÉDER AUX SERVICES DE PROTECTION

Au cours du dernier trimestre 2022, 21 Clusters Protection ont constaté que moins de 50 % de la population touchée pouvait accéder aux services de protection.

#### OBSTACLES CRITIQUES À L'ACCÈS DE LA POPULATION AUX SERVICES DE PROTECTION

1. Indisponibilité des services de protection
2. Insécurité et hostilités
3. Attaques directes ou menaces contre la population
4. Contraintes environnementales et logistiques
5. Restriction et obstruction de l'accès par les autorités locales ou les acteurs non étatiques

### LES EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LES CLUSTERS PROTECTION POUR GARANTIR L'ACCÈS SONT NOTAMMENT

#### LE PLAIDOYER



#### LE SUIVI



#### LA NÉGOCIATION



## La protection est perçue comme sensible et plus difficile

Les actions de protection sont souvent perçues comme particulièrement sensibles ou menaçantes par les autorités compétentes ou les parties au conflit, ce qui entraîne parfois une autocensure de la part des acteurs humanitaires.

Cette suspicion ou méfiance à l'égard des activités de protection de la part des parties au conflit trouve souvent son origine dans les liens perçus entre les activités de suivi et de communication de l'information en matière de protection et la documentation des violations des droits de l'homme et les processus de responsabilité connexes. Même le fait de « témoigner » auprès d'acteurs de la protection présents dans des zones de conflit actif ou dans d'autres contextes

où des abus sont commis peut être perçu comme une menace. De même, les efforts déployés par les acteurs de la protection pour sensibiliser les groupes armés étatiques et non étatiques à des questions telles que le recrutement d'enfants, par exemple, peuvent être perçus par les auteurs de ces faits comme attirant l'attention sur ces violations et contribuant potentiellement aux processus de responsabilité. Le dialogue noué par les acteurs de la protection avec des groupes armés non étatiques peut également être perçu comme conférant une légitimité à ces acteurs armés et provoquer des tensions ou des réactions négatives.

Reflétant cette dynamique, les acteurs et les activités de protection sont souvent ciblés de manière disproportionnée par des ingérences, des restrictions ou des blocages purs et simples de la part des porteurs de devoirs concernés. Cela impacte aussi souvent de manière implicite les perceptions et le soutien d'autres acteurs humanitaires vis-à-vis du travail de protection et les acteurs de la protection eux-mêmes peuvent même ressentir le besoin d'autocensurer leur programmation et leur plaidoyer par crainte de représailles et d'effets sur les opérations, le personnel et les communautés. Comme l'a souligné l'examen indépendant de la mise en œuvre de la Politique de protection du Comité permanent interorganisations, il est nécessaire de renforcer la défense de la protection par les responsables humanitaires, ces efforts étant trop souvent limités en raison de risques supposés ou non pris en compte.<sup>17</sup>

## « Comment protéger quand la protection n'est pas autorisée ? »

### La protection nécessite un accès durable et de qualité

Les activités liées à la protection nécessitent un accès sûr, rapide et durable pour permettre des services de proximité, une confiance

**permanente, l'engagement et la fourniture de services spécialisés.**

L'accès ponctuel ou fortement limité n'est pas propice à l'action humanitaire, mais est particulièrement contraignant pour l'action de protection. La fourniture d'un soutien médical, psychosocial, juridique et de gestion de cas complet aux survivant(e)s de violations nécessite un accès durable, un certain degré d'acceptation par les communautés et des liens solides avec les systèmes communautaires existants, y compris pour permettre le fonctionnement des voies d'orientation. De nombreux efforts de protection sont fondés sur un dialogue permanent avec les communautés et les porteurs de devoirs et visent à instaurer la confiance et l'acceptation, ce qui nécessite une présence durable et de qualité.

De même, la capacité des acteurs de la protection à mener des activités de suivi et d'évaluation de la protection est gravement compromise lorsque l'accès est limité géographiquement ou dans le temps. L'accès ponctuel peut également être préjudiciable, car les personnes cherchant un soutien en matière de protection et/ou soulevant des préoccupations connexes peuvent être particulièrement exposées ou ciblées. La « protection par la présence » et les approches similaires dépendent aussi entièrement de la proximité et de l'accès durable, comprenant les efforts de protection des civils non armés visant à interrompre et à dissuader la violence.

### Les restrictions d'accès à l'aide humanitaire constituent un risque pour la protection

Il est important de noter que l'accès humanitaire est une obligation en vertu du droit international humanitaire. Le droit international humanitaire coutumier, ainsi que les protocoles additionnels I et II des Conventions de Genève, établissent que les parties au conflit doivent permettre et faciliter le passage rapide et sans entrave des secours humanitaires destinés aux civils dans le besoin, qui doivent être impartiaux et menés sans aucune discrimination<sup>18</sup>. Il est important que chaque partie

17 Cocking, J., Davies, G., Finney, N. et al., Independent review of the implementation of the IASC Protection Policy, 2022. Disponible [ici](#)

18 CICR, What does IHL provide for in terms of humanitarian access and assistance?, 2017. Disponible [ici](#)

au conflit s'abstienne d'entraver délibérément l'acheminement des secours dans les zones qu'elle contrôle. « Le fait d'entraver intentionnellement les secours dans le cadre de l'utilisation de la famine comme méthode de guerre constitue un crime de guerre, tandis que la privation de nourriture et de médicaments, dans le but de provoquer la destruction d'une partie de la population, peut constituer un crime contre l'humanité. » En outre, comme l'indique un document conjoint du HCDH et du HCR, « de même que la violation du droit à la vie est une violation du droit international, le refus ou l'obstruction de l'accès humanitaire l'est également » (article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et article 70 du Protocole n° 1 aux Conventions de Genève, respectivement).<sup>19</sup> Les restrictions indues ou injustifiées imposées par l'État à l'aide humanitaire pourraient constituer une violation des obligations

de l'État au titre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Le CPI définit la protection comme : « ... toutes les activités visant à obtenir le plein respect des droits de l'individu conformément à la lettre et à l'esprit des organes de droit pertinents (c'est-à-dire le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés). » En s'appuyant sur les cadres juridiques pertinents et en tenant compte de l'impact sur la sécurité, les droits et le bien-être des personnes touchées, il est clair que la privation, le refus ou l'entrave de l'accès aux services et à l'assistance de base, essentiels à la survie, constituent un risque grave en matière de protection, qui doit être traité collectivement et faire partie intégrante des efforts de prise en charge.

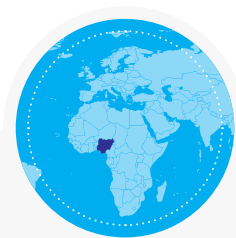


### Étude de cas :

#### Intervention de protection mobile dans les zones difficiles d'accès au Soudan du Sud

L'accès à l'aide humanitaire au Soudan du Sud continue d'être entravé par des violences infranationales et intercommunautaires, des obstacles bureaucratiques et des contraintes physiques dues à des inondations sans précédent, combinées à un mauvais état des routes. Le Cluster Protection a rétabli un groupe de travail mobile sur la protection afin d'atténuer les difficultés d'accès et de coordonner la fourniture de services de protection en temps voulu dans les zones les plus difficiles d'accès. Grâce à une analyse approfondie du contexte, à un recensement des parties prenantes et au recrutement de personnel local issu de la communauté, les partenaires de protection négocient un accès durable avec les autorités locales ou les parties au conflit. À titre d'exemple, en 2018, pendant les hostilités qui ont frappé l'Etat Unity, les acteurs de la protection ont pu obtenir des gains « plus longs » en matière d'accès grâce aux connexions communautaires, ce qui a permis aux ONG de mener des missions de six à huit semaines au cours desquelles les acteurs ont pu parler de la protection, s'engager auprès des communautés, établir des relations et susciter la confiance. Grâce à cette approche, des programmes de protection complète ont été mis en place et maintenus dans ces lieux. Le Cluster Protection participe aussi activement au groupe de travail sur l'accès, dirigé par OCHA, où il s'efforce d'apporter un récit sur la négociation de l'accès qui soit axé sur la protection, en s'appuyant sur les agents de première ligne de la protection pour s'engager auprès des communautés et en menant une analyse complète des risques de protection. Le système de suivi de la protection, qui vise à couvrir 95 % du Soudan du Sud, est également utilisé pour déterminer les domaines dans lesquels les efforts doivent être renforcés en matière de plaidoyer, de programmation et d'accès.

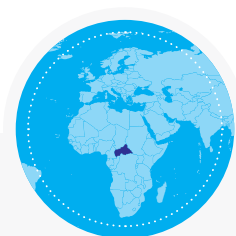
19 HCDH-HCR, The protection of human rights in humanitarian crises: background paper, 2013. Disponible [ici](#)



### Étude de cas :

#### Renforcer le plaidoyer en faveur d'un accès renforcé qui protège au Nigéria

L'accès humanitaire dans l'État de Borno, l'épicentre du conflit dans le nord-est du Nigéria, est très limité et reste restreint aux principales villes contrôlées par le gouvernement. Dans un contexte fortement influencé par les politiques et les discours de lutte contre le terrorisme, l'accès est si limité que même des données fiables sur le nombre de personnes vivant dans des zones extrêmement difficiles d'accès restent un défi majeur, certaines estimations faisant état d'un million de personnes vivant dans des zones contrôlées par des groupes armés non étatiques ou fortement contestées par ces derniers. L'accès à l'aide et à la protection pour les communautés touchées est encore plus compromis par le processus de fermeture des camps mené par le gouvernement, qui oblige les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à quitter les camps alors que l'aide humanitaire est limitée ou inexistante, et à se déplacer, notamment vers des zones peu sûres où elles sont vulnérables aux attaques de groupes armés non étatiques et où elles n'ont qu'un accès limité aux services de base. Des efforts renouvelés sont actuellement déployés pour améliorer la collecte de données et la communication d'informations sur les difficultés d'accès via le groupe de travail sur l'accès, codirigé par les Nations Unies et les ONG, afin de favoriser une meilleure connaissance de la situation, une position humanitaire plus unifiée et des actions de plaidoyer. Le secteur de la protection dans le nord-est du Nigéria participe activement au groupe de travail sur l'accès, dans le but de faire comprendre ce que signifie l'accès pour les communautés touchées, les principes pertinents et la manière dont les acteurs locaux de la protection peuvent être inclus de manière plus significative dans les mécanismes d'accès. Les acteurs de la protection s'engagent également activement auprès des responsables humanitaires et des responsables sectoriels et font avancer les activités de plaidoyer correspondantes afin de souligner l'impact des politiques gouvernementales sur l'accès des personnes déplacées aux services de base dans les zones de relocalisation, mais surtout dans les camps de personnes déplacées destinés à être fermés, où une partie de l'assistance a été interrompue.



### Étude de cas :

#### La protection communautaire en République centrafricaine

Sur la base d'une évaluation du travail de protection mené par Oxfam au niveau communautaire en République centrafricaine, un certain nombre de changements vérifiés ont été notés en faveur de

20 Oxfam, Now It Is For Us To Continue: Summary of the study into the effectiveness and sustainability of Oxfam's community gender and protection programme in Central African Republic, 2018. Disponible [ici](#)

l'accès et de la protection.<sup>20</sup> Cinquante-quatre comités de protection communautaire ont constitué l'épine dorsale de ce travail, avec des membres représentant des bénévoles des communautés touchées par le conflit qui ont reçu une formation et un soutien pour faire avancer l'engagement, la sensibilisation et le plaidoyer. Une grande partie des efforts des membres du comité a consisté en un travail de porte-à-porte visant à sensibiliser les membres de la communauté aux risques de protection, tels que le mariage précoce et la violence domestique, à fournir des conseils pertinents et à orienter vers des services. Les membres du comité se sont également engagés régulièrement auprès des groupes armés locaux et l'évaluation a montré que leur dialogue et leur travail de plaidoyer ont permis d'obtenir des avancées telles que la levée de divers barrages routiers qui limitaient la libre circulation des membres de la communauté. Un comité de protection communautaire à Bangui a travaillé en collaboration avec MSF et les autorités locales pour tirer parti de leurs réseaux afin d'inciter les acteurs armés à cesser de pénétrer dans les installations médicales et d'en chasser les patients. Une clinique médicale de la communauté avait été fermée par les équipes de MSF à la suite d'une intrusion d'hommes armés. La conclusion de cet accord avec les acteurs armés était une condition préalable pour que MSF puisse rouvrir la clinique et continuer à fournir des services vitaux.

# PROGRAMME POUR LE CHANGEMENT



Le Global Protection Cluster a entrepris un effort ciblé pour mieux comprendre comment les contraintes d'accès ont un impact sur l'action de protection en particulier et ce qui peut être fait, y compris par le GPC, pour relever ces défis. Sur la base d'une série de consultations, d'événements et de réflexions tout au long de l'année, le GPC a développé deux domaines prioritaires de changement, dans lesquels, avec les Clusters Protection et d'autres parties prenantes, nous pouvons aider à « changer la donne » en matière d'accès qui protège.

Les priorités suivantes visent à compléter les initiatives existantes et à s'y conformer, en mettant en avant les possibilités de mieux comprendre et traiter les implications des contraintes d'accès pour la protection des communautés, et de tirer parti des stratégies et mécanismes d'accès pour promouvoir les réalisations en matière de protection. Le GPC s'engage à travailler en étroite collaboration avec tout un éventail de membres, de partenaires et d'alliés pour faire avancer ces priorités.

PRIORITÉ

1

## LA PROTECTION EN TANT QU'OBJECTIF COLLECTIF ET RÉALISATION DES EFFORTS EN MATIÈRE D'ACCÈS

### NÉGOCIER AVEC LES PORTEURS DE DEVOIRS

**Renforcer les compétences et les capacités de négociation des acteurs de la protection et de la communauté humanitaire dans leurs relations avec les parties au conflit et les autres acteurs concernés.**

Pour changer les comportements, réduire les dommages et contribuer à améliorer l'accès, nous devons renforcer les capacités, les compétences et la confiance des acteurs de la protection concernés en termes d'engagement et de négociation avec les porteurs de devoirs et les groupes armés. Si tous les acteurs de la protection ne sont pas nécessairement bien placés pour mener des négociations spécialisées, le dialogue avec les parties au conflit est au cœur de l'action de protection. Cette démarche doit s'appuyer sur une compréhension et une pratique renforcées de la manière dont les acteurs de la protection peuvent

influencer et encourager les groupes armés à respecter les normes et les obligations. Elle doit également s'appuyer sur des connaissances solides concernant l'efficacité des différents modes de dialogue.

Parallèlement, une collaboration accrue entre les acteurs de la protection et les acteurs spécialisés dans les négociations, ainsi qu'avec les communautés touchées elles-mêmes, est un aspect essentiel de l'orientation de ce dialogue.

« La protection est une négociation » »

Alors que des initiatives sont en cours pour renforcer les capacités de négociation et que le soutien des donateurs est efficace, nous devons veiller à ce que la protection soit au cœur de

ces investissements, notamment en déployant des efforts délibérés pour mieux documenter les enseignements, les meilleures pratiques et l'impact des capacités de négociation et des actions axées sur la protection. De même, dans l'ensemble du système humanitaire, nous devons

veiller à ce que la diplomatie et la négociation sur l'accès humanitaire soient renforcées afin que la protection soit élevée au rang d'objectif collectif et que les efforts en matière d'accès ne se fassent jamais au détriment de la protection.

---

## ENGAGEMENTS DU GLOBAL PROTECTION CLUSTER

- ▶ Soutenir le renforcement des capacités et des compétences des acteurs de la protection de première ligne par le biais de partenariats avec des organismes spécialisés dans la négociation. Cela peut inclure le pilotage du renforcement des capacités de négociation dans au moins trois Clusters Protection en 2023.
- ▶ Soutenir l'engagement actif des coordonnateurs et des membres des Clusters Protection dans l'élaboration et la promotion de stratégies et d'efforts de négociation conjoints, notamment par l'intermédiaire des groupes de travail sur l'accès et des Équipes Humanitaires Pays.
- ▶ Organiser des échanges entre pairs et des initiatives de renforcement des capacités concernant le dialogue avec les porteurs de devoirs et les autorités nationales pour les membres des Clusters Protection.

---

## APPEL À L'ACTION POUR LES AUTRES PARTIES PRENANTES

### Donateurs

- ▶ Veiller à ce qu'un financement accru soit fourni pour améliorer l'apprentissage et les capacités des acteurs de la protection en matière de négociations humanitaires. Étudier les possibilités de faire avancer ce programme par l'intermédiaire des plates-formes de donateurs existantes.

### États membres

- ▶ Veiller à ce que les efforts de diplomatie humanitaire fassent de la protection un objectif central et assurer la complémentarité entre les voies de négociation axées sur l'accès immédiat et les considérations de protection et la paix à plus long terme.
-

## LA PROTECTION AU CŒUR DES MÉCANISMES D'ACCÈS

### **Intégrer plus fermement l'analyse et les objectifs de protection dans les mécanismes d'accès.**

Il est essentiel de promouvoir plus explicitement les objectifs de protection via les mécanismes d'accès humanitaire existants aux niveaux mondial et national, tels que les groupes de travail sur l'accès et le système de surveillance et d'information de OCHA concernant l'accès humanitaire. Il s'agit notamment d'intégrer davantage les stratégies d'accès avec des objectifs de protection explicites et de veiller à ce que l'évaluation des progrès accomplis en matière de garantie et de maintien de l'accès soit envisagée sous l'angle de la mesure dans laquelle elle a permis d'améliorer la protection des personnes touchées.

De même, un autre domaine d'action important concerne les acteurs de la protection, qui doivent être des partenaires actifs et prévisibles contribuant aux efforts communs liés à l'accès, y compris le recensement des groupes armés, la compréhension des points de contact avec les acteurs locaux et l'exploitation des relations de confiance existantes au sein des communautés. Les acteurs de la protection ont également un rôle important à jouer pour soutenir l'engagement et les efforts de négociation des Coordonnateurs Humanitaires et des Équipes Humanitaires Pays

(EHP) en traduisant l'engagement stratégique en actions concrètes axées sur la protection. Les acteurs de la protection devraient compléter et alimenter un cadre d'engagement convenu au sein de l'EHP, tel que des stratégies d'accès, des règles de base ou des principes opérationnels communs.

Il ne s'agit pas de créer des processus distincts, mais plutôt de rechercher une plus grande complémentarité et des liens entre les mécanismes et les actions axés sur l'accès et la protection.

« **L'évaluation des progrès réalisés pour garantir ou maintenir l'accès doit être examinée en fonction de la mesure dans laquelle nos approches ont permis d'améliorer la protection des personnes touchées. Au niveau opérationnel, cela devrait se traduire par un renforcement des contributions des Clusters Protection aux efforts de surveillance existants et par une collaboration avec les groupes de travail sur l'accès.** »

### **Exemple :**

#### **Tirer parti des groupes de travail sur l'accès pour faire progresser l'analyse et l'action conjointes**

Les acteurs de la protection ont un rôle essentiel à jouer pour soutenir les efforts du Coordonnateur des secours d'urgence, du Coordonnateur Humanitaire et de OCHA en matière de soutien et de facilitation de l'accès humanitaire, notamment en contribuant à l'analyse et au suivi des contraintes d'accès et en mettant en place des actions pour y remédier. Les groupes de travail sur l'accès, présents dans 85 % des opérations dans le monde, représentent une plate-forme essentielle pour faire progresser l'analyse et l'action axées sur la protection, notamment par le développement d'efforts communs en matière de plaidoyer, d'opérations et de politiques. Les Clusters Protection sont de plus en plus représentés dans les groupes de travail sur l'accès, notamment dans des contextes tels que le Venezuela, le Mali, la Somalie, le nord-est du Nigéria et le Soudan du Sud. Ils tirent parti des données et des analyses uniques dont disposent les acteurs de la protection et contribuent à des actions qui s'attaquent aux contraintes d'accès dans une perspective de réduction des dommages et de renforcement de la protection des communautés touchées.



---

## ENGAGEMENTS DU GLOBAL PROTECTION CLUSTER

- ▶ Encourager la participation systématique des Clusters Protection aux groupes de travail sur l'accès et à d'autres plates-formes collectives pour une meilleure coordination de l'accès. De même, il convient d'encourager et de soutenir les partenaires de la protection à signaler les incidents liés à l'accès par le biais des mécanismes existants de surveillance et d'information de OCHA concernant l'accès humanitaire et de faire avancer les négociations collectives et les efforts de plaidoyer qui s'y rapportent.
- ▶ Veiller à ce que les Clusters Protection fournissent systématiquement une analyse de l'impact des difficultés d'accès sur les personnes ayant besoin d'une protection, notamment en faisant coïncider la cartographie des difficultés d'accès de OCHA avec le nombre de personnes ayant besoin d'une protection du Cluster Protection.
- ▶ Introduire dans les publications sur la protection mondiale du GPC une série améliorée d'indicateurs qualitatifs que les Clusters Protection utiliseront pour suivre de manière cohérente l'impact des contraintes d'accès sur les acteurs et les services de protection.
- ▶ Documenter systématiquement les enseignements tirés et les meilleures pratiques sur les efforts d'accès réussis par les acteurs de la protection ou les approches communautaires dans différents contextes.

---

## ENGAGEMENTS DE OCHA

- ▶ Plaider pour l'inclusion des réalisations en matière de protection dans les stratégies de l'EHP en ce qui concerne l'accès.
- ▶ Veiller à ce que les questions de protection soient prises en compte dans les règles de base ou les principes opérationnels communs liés à l'accès, en étroite collaboration avec le Cluster Protection.
- ▶ Veiller à ce que les éléments de protection soient clairement formulés dans le cadre des messages clés sur l'accès, notamment en s'appuyant sur la dernière Analyse de Protection publiée par le Cluster Protection dans le pays et en mettant davantage l'accent sur les incidences des contraintes d'accès sur la protection.

---

## APPEL À L'ACTION POUR LES AUTRES PARTIES PRENANTES

### Donateurs

- ▶ Dialoguer activement avec les Équipes Humanitaires Pays afin d'influencer, de soutenir et de contribuer à faire avancer les réalisations en matière de protection dans le cadre des stratégies et actions collectives d'accès à l'aide humanitaire au niveau national.

## LES CAPACITÉS DES COMMUNAUTÉS AVEC UN SOUTIEN FORT

**Un accès durable et de qualité implique de renforcer nos investissements dans les approches de protection communautaires qui peuvent améliorer l'environnement protecteur**

Plutôt qu'un accès ponctuel ou fortement limité, les acteurs de la protection ont besoin d'un accès durable et de qualité pour réduire les risques de protection. Dans de nombreux contextes, cela implique un transfert de pouvoir et un investissement accru dans les actions de protection menées par les communautés et les collectivités locales, ainsi qu'une meilleure reconnaissance et un meilleur soutien des rôles, de l'expertise et des relations uniques des acteurs locaux pour faciliter l'accès à la protection.

Si l'accès peut être entravé pour les acteurs internationaux, nous reconnaissons également les divers acteurs communautaires et locaux de la protection qui font souvent partie des communautés elles-mêmes touchées et qui, dans de nombreux contextes, ont tendance à avoir un meilleur accès que leurs homologues internationaux. Leur positionnement et leur présence se traduisent par leur capacité à tirer parti de vastes réseaux et relations au sein des communautés, à influencer le comportement des porteurs de devoirs (y compris les acteurs armés) et à négocier à la fois l'accès des communautés à l'aide et l'accès des fournisseurs d'aide aux communautés.<sup>21</sup>

Qu'il s'agisse de négocier avec des acteurs armés pour parvenir à un accord sur l'accès d'une communauté aux marchés locaux ou de veiller à ce

que les groupes armés quittent un dispensaire pour que les services puissent reprendre, les acteurs de la protection sont souvent en première ligne des engagements et des négociations en matière d'accès. Dans l'ensemble du secteur humanitaire, nous devons, d'une part, renforcer les relations que les acteurs de la protection entretiennent avec les communautés et les autorités locales afin d'améliorer l'accès et, d'autre part, tirer davantage parti des stratégies d'accès pour soutenir les réalisations en matière de protection. Cela passe par la protection communautaire, les réseaux d'alerte précoce et les systèmes d'orientation, par exemple, ainsi que par le dialogue et l'engagement des dirigeants des communautés locales.

« Les acteurs communautaires jouent un rôle de premier plan dans la négociation de l'accès des acteurs humanitaires, grâce à leurs réseaux et à leurs relations. La confiance et la compréhension du contexte local les placent au cœur de ce processus. »

Dans le même temps, nous devons encourager la « **protection par la présence** » et d'autres approches similaires, en soutenant les acteurs locaux et communautaires, avec l'appui solide et le soutien stratégique des acteurs internationaux. La présence active peut permettre l'utilisation de différentes stratégies de protection sur le terrain afin de réduire les risques de protection, ce qui ne peut être fait aussi efficacement sans présence,

21 Oxfam (à paraître), Advocacy, Influencing and Negotiation for Protection: The Work of Local and Community Protection Actors.

engagement actif et plaider en solidarité avec les communautés touchées.

Dans le cadre de ces efforts visant à renforcer l'action de protection au niveau communautaire, nous devons, dans l'ensemble du secteur humanitaire, améliorer encore les stratégies de partage des risques, en réduisant le transfert des risques des donateurs et des acteurs humanitaires

internationaux vers les parties prenantes locales et nationales. Il s'agit notamment d'examiner attentivement les accords de représentation, de partenariat et de sous-traitance, ainsi que de permettre aux acteurs locaux de renforcer leur devoir de protection à l'égard de leur propre personnel et de répondre aux exigences de sécurité liées aux opérations menées dans des contextes à haut risque<sup>22</sup>.

## ENGAGEMENTS DU GLOBAL PROTECTION CLUSTER

- ▶ Développer une compréhension commune et des messages de base sur la protection menée par les communautés et les stratégies de protection fondées sur la présence et la façon dont elles contribuent à l'accès qui protège pour le plaider et l'engagement des donateurs.
- ▶ Mettre en place, dans un délai déterminé, une équipe spéciale du GPC chargée de la protection communautaire, dans le but de recueillir et de partager les pratiques prometteuses concernant les négociations, le plaider et la protection menés par les communautés dans des contextes difficiles d'accès, et de créer une communauté de pratique afin d'assurer un meilleur partage des connaissances et d'améliorer l'impact.
- ▶ Accroître la visibilité et le soutien des actions menées au niveau local dans les mécanismes et processus de coordination de la protection, y compris les plans de réponse humanitaire et les fonds communs.

## APPEL À L'ACTION POUR LES AUTRES PARTIES PRENANTES

### Donateurs

- ▶ Fournir un financement et un renforcement des capacités plus directs, plus souples et de meilleure qualité aux acteurs locaux de la protection et aux groupes impliqués dans la protection communautaire par le biais de mécanismes bilatéraux et multilatéraux. Il est important que ces fonds soutiennent et permettent aux acteurs locaux d'investir davantage dans l'établissement de relations et le dialogue avec les porteurs de devoirs, de faire face aux coûts et aux exigences d'un travail en toute sécurité dans des environnements à haut risque et de faire progresser le partage des risques en ce qui concerne les partenariats et le plaider.
- ▶ Soutenir l'engagement et la sensibilisation des communautés, la surveillance de la protection, les réseaux d'orientation et d'autres actions fondées sur le leadership et la présence au niveau local, en tant qu'éléments fondamentaux favorisant le renforcement de la protection, de l'accès et de l'action humanitaire de manière plus générale.

22 OCHA, Presence and Proximity, To Stay and Deliver, Five Years On. Disponible [ici](#)

## PLAIDOYER SOLIDE ET FONDÉ SUR DES DONNÉES PROBANTES

**Un plaidoyer axé sur des données probantes et fondé sur des données et des messages partagés est essentiel pour promouvoir un accès durable et de qualité qui protège.**

Les systèmes de surveillance et d'orientation en matière de protection, fondés sur des réseaux d'observateurs de la protection, de points focaux communautaires et de comités de protection locaux, sont des compléments essentiels aux services fournis. Ces efforts, fondés sur la proximité et le dialogue avec les communautés touchées, sont à la base des efforts d'aide humanitaire. Ils permettent aux partenaires de la protection, à la communauté humanitaire et aux donateurs de comprendre les risques et les tendances en matière de protection, et d'adapter leurs services de protection aux expériences et aux priorités des personnes vivant une crise.

En outre, il est nécessaire d'améliorer les données et les preuves pour comprendre quand les contraintes ont des conséquences particulières pour les acteurs et les services de protection, et quelles sont ces conséquences. Les efforts de plaidoyer, notamment par le biais du Coordonnateur Humanitaire ou de l'EHP, offrent aux acteurs de la protection une occasion unique de souligner de manière cohérente ce qui est nécessaire pour soutenir la protection des communautés touchées et les conséquences d'un refus d'accès durable. Il est important que ces efforts visent également à lutter contre les hypothèses sous-jacentes selon lesquelles le fait de soulever des questions de protection ou de défendre des droits entravera inévitablement l'accès à l'aide humanitaire ou aura

des répercussions négatives sur la mise en œuvre des programmes.

« Notre silence ne nous permet pas d'acheter l'accès à l'aide humanitaire »

Une meilleure base de données probantes et de meilleurs messages peuvent également contribuer à stimuler les efforts de plaidoyer et de diplomatie humanitaire nécessaires de la part des responsables humanitaires et politiques. Les États membres, en particulier, ont un rôle essentiel à jouer dans l'élimination des obstacles à l'accès des acteurs de la protection, grâce à leur leadership et à leurs efforts d'influence. Veiller à leur propre mise en œuvre des orientations du CPI sur la compréhension et l'élimination des obstacles bureaucratiques et administratifs à l'action humanitaire constituerait une avancée positive. En outre, cette démarche pourrait être étendue à la promotion des efforts déployés par les Équipes Humanitaires Pays, en tenant compte des conséquences pour les acteurs et les actions de protection. Les efforts tels que ceux des membres du Conseil de sécurité des Nations Unies pour garantir l'exclusion du régime des sanctions et la poursuite de l'action humanitaire doivent être encore intensifiés, de même que les efforts mondiaux en matière d'information et de responsabilité. La résolution 2417 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les conflits et la faim est un exemple positif de ce que peuvent faire les États membres. Elle a intégré l'amélioration de l'information et une plus grande responsabilité pour les violations pertinentes du droit international humanitaire.

### ENGAGEMENTS DU GLOBAL PROTECTION CLUSTER

- ▶ Amplifier l'histoire des restrictions d'accès telles qu'elles sont vécues par les personnes les plus touchées, en s'appuyant sur l'amélioration de la collecte de données par le GPC, le Cluster Protection et les alliés.

- ▶ Entreprenre un examen des récentes actions de plaidoyer menées par le Cluster Protection dans des contextes à haut risque afin de mieux en comprendre les implications spécifiques pour l'accès des acteurs de la protection, la manière dont elles ont été gérées (ou non) et ce qui peut être appris pour un plaidoyer renforcé et tenant compte des risques à l'avenir.
- ▶ Documenter une série d'« instantanés de plaidoyer » qui montrent comment le plaidoyer est utilisé comme un outil clé pour maintenir l'accès humanitaire pour les activités et les acteurs de la protection.
- ▶ Poursuivre les efforts en vue d'un dialogue plus stratégique avec les donateurs, en allant au-delà d'une focalisation exclusive sur le financement humanitaire, et explorer les moyens de canaliser les messages relatifs à l'accès et à la protection, en tirant parti de leurs positions et de leurs engagements.

## ENGAGEMENTS de OCHA

- ▶ Veiller à ce que le dialogue de OCHA avec les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies reflète les dimensions de protection de l'accès humanitaire, tant pour les populations à risque que pour les acteurs de la protection et de la prise en charge, en collaboration avec le GPC.

## APPEL À L'ACTION POUR LES AUTRES PARTIES PRENANTES

### États membres

- ▶ Mettre en place des mesures pratiques qui permettent et facilitent le travail des acteurs humanitaires, notamment en réduisant les obstacles bureaucratiques et administratifs. Il s'agit notamment de mettre en œuvre les orientations du Comité permanent interorganisations sur la compréhension et l'élimination des obstacles bureaucratiques et administratifs à l'action humanitaire, ainsi que de défendre et de soutenir les mesures correspondantes par l'intermédiaire des Équipes Humanitaires Pays et par des efforts diplomatiques.
- ▶ Veiller à ce que les références à l'action humanitaire dans les discussions, les décisions et les produits liés à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité des Nations Unies formulent mieux l'impact des contraintes d'accès sur les services et les acteurs de la protection.
- ▶ Intégrer des considérations plus qualitatives et axées sur la protection de l'accès dans l'élaboration de plans d'action nationaux pour la protection des civils.

### **Exemple :**

#### **Mesurer l'impact des contraintes d'accès à l'aide humanitaire sur la protection**

En 2020, OCHA Iraq a piloté une approche visant à s'éloigner des rapports d'incidents en mesurant l'impact des contraintes d'accès sur les communautés. En superposant les cartes des difficultés d'accès avec le nombre total de personnes ciblées, ventilées par Cluster, elle a montré que sur les 300 000 personnes vivant dans des zones à fortes contraintes d'accès, 200 000 personnes dans le besoin faisaient partie de la cible du Cluster Protection. Ce type d'analyse soutient les messages de plaidoyer fondés sur l'impact des contraintes d'accès humanitaire sur la protection, tout en soutenant une action plus collective pour identifier et faire avancer les mesures d'atténuation nécessaires. En 2019, OCHA Syrie a examiné l'accès d'un point de vue différent – en analysant la qualité de l'accès à travers une série de critères fondamentaux tels que (i) la présence d'acteurs de la protection, (ii) la capacité à effectuer des missions d'évaluation et à maintenir une présence, (iii) des interventions soutenues par le biais d'installations statiques et de services mobiles, et (iv) la capacité à mener notre plaidoyer basé sur des données factuelles sur les principales préoccupations en matière de protection. Une coordination étroite entre le Cluster Protection et les groupes de travail sur l'accès a été pour cela nécessaire et a finalement permis de mieux comprendre comment les contraintes d'accès avaient un impact particulier sur la protection.

# CONCLUSION



Le Global Protection Cluster vise à maintenir la protection au cœur de l'action humanitaire grâce à une analyse permanente, à un dialogue avec de multiples parties prenantes et à un plaidoyer renforcé en faveur de la protection. La priorité doit toujours être donnée à la prise en compte des besoins des personnes les plus exposées.

Le Programme pour le changement constitue un effort supplémentaire dans ce sens, en attirant l'attention sur les aspects de l'accès humanitaire liés à la protection, souvent négligés, et en identifiant des moyens de collaboration pour assurer une plus grande complémentarité entre les efforts en matière d'accès et de protection. Alors que les besoins en matière de protection et d'assistance augmentent et que l'accès à l'aide humanitaire diminue, il est urgent d'agir dans ce domaine.

En élaborant le Programme pour le changement, le GPC a exploité la puissance de son réseau et, aujourd'hui, dans la perspective de la mise en œuvre, cette approche collaborative est plus que

jamais nécessaire. Elle nécessitera le soutien et l'engagement du groupe consultatif stratégique du GPC, des domaines de responsabilité, des équipes spéciales et de la cellule opérationnelle, ainsi que des Clusters Protection sur le terrain, des Équipes Humanitaires Pays, des donateurs et des États membres. Le GPC examinera et rendra compte régulièrement des progrès accomplis dans la réalisation des engagements pris dans le cadre du présent Programme pour le changement.

Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la conceptualisation et à la rédaction de ce programme. Plus de 2 000 personnes ont ainsi participé d'une manière ou d'une autre aux consultations, tables rondes et webinaires organisés par le GPC cette année, ainsi qu'au Forum mondial sur la protection. Des remerciements particuliers sont également adressés aux membres du groupe consultatif stratégique du GPC et aux observateurs, qui ont apporté un leadership et un soutien précieux tout au long de l'élaboration de ce programme.

# BIBLIOGRAPHIE



ALNAP, The State of the Humanitarian System in 2022. Disponible [ici](#)

---

Centre for Humanitarian Dialogue (HD), Proactive presence, Field Strategies for Civilian Protection. Disponible [ici](#)

---

Center for Strategic & International Studies (CSIS), Never More Necessary Overcoming Humanitarian Access Challenges. Disponible [ici](#)

---

Cocking, J., Davies, G., Finney, N. et al., Independent review of the implementation of the IASC Protection Policy, 2022. Disponible [ici](#)

---

Global Protection Cluster (GPC), Global Protection Update, Leaving Known Ones Behind: The Human Tool of War, mars 2022. Disponible [ici](#)

---

Global Protection Cluster (GPC), Global Protection Update, Beyond Trucks: Access That Protects, juin 2022. Disponible [ici](#)

---

Global Protection Cluster (GPC), Global Protection Update, Climate Crisis is a Human Rights Crisis, septembre 2022. Disponible [ici](#)

---

Global Protection Cluster (GPC), Where Do We Stand Mid-Year 2022? A Spotlight on Operational Access for Protection, juin 2022. Disponible [ici](#)

---

Global Protection Cluster (GPC), Global Protection Forum, Opening Ceremony: Placing Protection at the Heart of Access Negotiations, octobre 2022, disponible [ici](#)

---

Global Protection Cluster (GPC), Global Protection Forum: Access That Protects, octobre 2022. Disponible [ici](#). Les sessions couvrent des sujets tels que : (1) [la protection par la présence ou comment les donateurs et la couverture médiatique déterminent la capacité des organisations internationales et locales à fournir une protection](#), (2) [un accès basé sur les relations et orienté vers l'avenir](#), (3) [des négociations sur l'accès à la protection avec les groupes armés](#), (4) [une garantie de l'accès à une protection coordonnée dans le Kordofan du Sud au Soudan](#), (5) [l'accès à la protection par la participation : travailler avec les enfants, les adolescents et leurs communautés](#), (6) [la simulation interactive sur les négociations d'accès à la protection](#), (7) [la promotion d'un plaidoyer éclairé par le risque en faveur d'un accès qui protège](#), (8) [la numérisation de l'accès : opportunités et risques](#), (9) [l'accès à la protection : le rôle des acteurs de la protection communautaire](#), (10) [le dialogue de la communauté avec les acteurs armés : renforcer la protection, la prévention et la réponse](#), (11) [l'engagement auprès des groupes de travail sur l'accès : bonnes pratiques et opportunités](#)

---

Global Protection Cluster (GPC), Global Protection Thematic Forum Report, octobre 2022. Disponible [ici](#)

---

Global Protection Cluster (GPC), Overseas Development Institute (ODI), Expert Roundtable on Access and Protection, juin 2022.



Global Protection Cluster (GPC), Centre of Competence on Humanitarian Negotiation (CCHN), Practitioner Roundtable on Access and Protection, septembre 2022.

---

Global Protection Cluster (GPC), Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO), Member State Roundtable on Access and Protection, novembre 2022.

---

Global Protection Cluster (GPC), Peer Exchange on Advocacy in Protracted Crises for Communities Living under NSAGs' Control, mai 2022. Disponible [ici](#)

---

Global Protection Cluster (GPC), Launch of the ODI/HPG Policy Brief: Collaborative Advocacy by Humanitarian and Human Rights Actors, mai 2022. Disponible [ici](#)

---

Global Protection Cluster (GPC), Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC) et Association internationale des professionnels de l'assistance humanitaire et de la protection (PHAP), série de webinaires sur l'accès et la protection, avril 2020. Disponible ici : (i) [Accès et protection humanitaire : leçons tirées des contextes opérationnels restreints et de la COVID](#), (ii) [Négocier l'accès à la protection humanitaire](#), (iii) [Accès et protection : éviter de mettre des personnes en danger](#), (iv) [Coordonner l'accès à la protection humanitaire](#)

---

Humanitarian Network and Partnership Week (HNPW), Webinar on Collaborative Advocacy by Humanitarian and Human Rights Actors Linked to Access and Advocacy, mai 2022. Disponible [ici](#)

---

InterAction, Understanding the Complementarity between Access and Protection, octobre 2020. Disponible [ici](#)

---

Comité permanent interorganisations (CPI), Understanding and Addressing Bureaucratic and Administrative Impediments to Humanitarian action: Framework for a System-Wide Approach, 2022. Disponible [ici](#)

---

Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ICRC Engagement with Non-State Armed Groups (NSAG), mars 2021. Disponible [ici](#)

---

Comité international de la Croix-Rouge (CICR), What does IHL provide for in terms of humanitarian access and assistance? 2017. Disponible [ici](#)

---

HCDH et HCR, The Protection of Human Rights in Humanitarian Crises: Background Paper, 2013. Disponible [ici](#)

---

Overseas Development Institute (ODI), Collaborative Advocacy between Humanitarian and Human Rights Actors: Opportunities and Challenges, octobre 2021. Disponible [ici](#)

---

Oxfam, Advocacy, Influencing and Negotiation for Protection: The Work of Local and Community Protection Actors (étude à paraître).

---

Rapport de l'enquête conjointe de la Commission éthiopienne des droits de l'homme (EHRC) et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) sur les violations présumées du droit international relatif aux droits de l'homme, du droit humanitaire et du droit des réfugiés commises par toutes les parties au conflit dans la région du Tigré de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, 2021. Disponible [ici](#)

Report of the International Commission of Human Rights Experts on Ethiopia, septembre 2022.  
Disponible [ici](#)

---

Nations Unies, Rapport sur les objectifs de développement durable : 2022. Disponible [ici](#)

---

Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), To Stay and Deliver, Good Practice for Humanitarians in Complex Security Environments, 2011. Disponible [ici](#)

---

Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Conseil norvégien pour les réfugiés (NRC), Presence and Proximity, To Stay and Deliver Five Years On, 2016.  
Disponible [ici](#)

---

Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Access Monitoring and Reporting Framework. Disponible [ici](#)



**Global Protection Cluster**

